



**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 25 JUIN 2012**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par lettres en date du **6 et 19 juin 2012**, s'est réuni le **25 juin 2012 à 18h30** à l'Hôtel de Ville de BLAGNAC sous la présidence de Bernard KELLER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur le Maire,
Bernard LOUMAGNE, Premier adjoint au Maire
Christian BERGON, Joseph CARLES, Françoise FOLI, Maurice BIDOUILH, Monique COMBES,
Denise COUFFIGNALS, Françoise LABORDE, Pascal BOUREAU, Jean-Paul TEJEDOR, Marie-Christine CALVAIRAC, Corine BUISSON, Alain RIGOUT
adjoints au Maire,

Gilbert AJAS, Maddy BASTIEN-CANDOTTI, Fouzia BENNAMA, Guilhem BOYER, Sylvie BOUSQUET-FABRE, Isabelle CHEZE, Viviane COUDREAU, Jean-Claude DUBOS, Gérard GABARRE, Benoît GOMEZ, Bernadette GUERY, Michel INDELICATO, Laurence MASSETTE (à partir de la délibération n°10), Michelle NENADITCH,
conseillers municipaux délégués,

Brigitte CAMBOULIVES (à partir de la question n°31), Monique IZAGA,
Régis LEONARD, Liliane POINSOT, Gérard RASTOUL, Jean-Marc VALETTE,
conseillers municipaux

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Sacha BRIAND a donné pouvoir à Gérard RASTOUL,
Brigitte CAMBOULIVES a donné pouvoir à Maurice BIDOUILH (jusqu'à la question n°30),
Laurence MASSETTE a donné pouvoir à Monique COMBES (jusqu'à la question n°9)

-
- Nombre de conseillers en exercice : **35**
 - Nombre de conseillers présents ou représentés : **35** (34 pour la question n°2, Monsieur le Maire ayant quitté la salle et pour la question n°22, Monsieur BIDOUILH n'ayant pas participé au vote)
 - Date d'envoi du projet de délibération et des documents y afférant relatifs à la question n°21 « **Adoption de l'avenant n°4 au traité de concession de chauffage urbain** » : **8 juin 2012**
 - Dates de convocation : **6 et 19 juin 2012**
 - Date d'affichage de l'ordre du jour : **19 juin 2012**
 - Date de l'envoi de l'ordre du jour comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibérations et de documents utiles à la préparation de la séance : **19 juin 2012**
 - Date d'affichage du compte-rendu : **28 juin 2012**

 - **Madame Sylvie BOUSQUET-FABRE** a été désignée secrétaire de séance.

DECISIONS DU MAIRE

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

1. MONSIEUR LE MAIRE REND COMPTE DES DECISIONS QU'IL A PRISES DEPUIS LE 19 MARS 2012 JUSQU'AU 7 JUIN 2012.

Aucune observation n'a été émise.

CETTE QUESTION N'EST PAS SOUMISE AU VOTE

FINANCES ET INTERCOMMUNALITE

Rapporteur : Monsieur CARLES

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE LA REGIE RESTAURATION, DE LA REGIE DES TRANSPORTS ET D'AEROSCOPIA

Le conseil municipal a donné quitus à Monsieur le Maire de sa gestion pour l'exercice 2011. Documents budgétaires consultables en Mairie.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES 34 VOTANTS

MONSIEUR LE MAIRE, CONFORMEMENT A LA LOI, A QUITTE LA SALLE ET N'A DONC PAS PARTICIPE AU VOTE

3. AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2011	62 308 674,48	74 999 312,16	12 690 637,68
Report exercice 2010		47 859 981,73	
Total avec report	62 308 674,48	122 859 293,89	
Résultat de clôture avant affectation			60 550 619,41

Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
----------------	----------	----------	-----------

Exercice 2011	15 376 110,97	14 489 762,10	-886 348,87
Report exercice 2010		1 143 694,40	
Total avec report	15 376 110,97	15 633 456,50	
Résultat de clôture			257 345,53
Restes à réaliser reportés sur 2011	6 618 015,06	2 327 122,48	
Total avec Restes à réaliser	21 994 126,03	17 960 578,98	

Besoin de financement (résultat de clôture de la section d'investissement + RAR)	4 033 547,05
Affectation du résultat	4 033 547,05
Résultat reporté	56 517 072,36

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

4. AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET DE LA REGIE DES TRANSPORTS

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2011	579 145,91	610 975,77	31 829,86
Report de l'exercice 2010		104 684,78	
Total avec report	579 145,91	715 660,55	
Résultat de clôture avant affectation			136 514,64

Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2011	0,00	6 334,76	6 334,76
Report de l'exercice 2010		153 197,67	
Résultat de clôture			159 532,43
Restes à réaliser reportés 2011	0,00	0,00	
Total avec restes à réaliser	0,00	159 532,43	

Besoin de financement (résultat de clôture de la section d'investissement)	0,00
Affectation du résultat	0,00
Résultat reporté	136 514,64

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5. AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET DE LA REGIE RESTAURATION

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2011	3 162 109,84	3 590 421,13	428 311,29
Report de l'exercice 2010		410 421,19	
Total avec report	3 162 109,84	4 000 842,32	
Résultat de clôture avant affectation			838 732,48

Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2011	11 597,67	13 519,68	1 922,01
Report de l'exercice 2010	7 718,06		
Résultat de clôture			-5 796,05
Restes à réaliser reportés 2011	0,00	0,00	
Total avec restes à réaliser	19 315,73	13 519,68	

Besoin de financement (résultat de clôture de la section d'investissement)	5 796,05
Affectation du résultat	5 796,05
Résultat reporté	832 936,43

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

6. BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET PRINCIPAL, DES BUDGETS ANNEXES DE LA REGIE RESTAURATION, DE LA REGIE DES TRANSPORTS ET D'AEROSCOPIA

➤ Les montants du budget supplémentaire 2012 du budget principal sont les suivants :

INVESTISSEMENT :

- **Dépenses : 9 527 651,06**
- Ajustements : 2 909 636 €
- Restes à réaliser : 6 618 015,06 €
- **Recettes : 46 792 644,42 €**
- Ajustements : 40 174 629,36 €
- Restes à réaliser : 2 327 122,48 €
- Réserves : 4 033 547,05 €
- Excédent de la section d'investissement : 257 345,53 €

FONCTIONNEMENT :

- **Dépenses : 56 718 172,36 €**
- Ajustements : 56 718 172,36 €
- **Recettes : 56 718 172,36 €**
- Ajustements : 201 100 €
- Excédent reporté : 56 517 072,36 €

- Les montants du budget supplémentaire 2012 de la régie des transports sont les suivants :

INVESTISSEMENT :

- **Recettes : 227 097,07 €**
- Ajustements : 67 564,64 €
- Excédent de la section d'investissement : 159 532,43 €

FONCTIONNEMENT :

- **Dépenses : 155 401,64 €** (ajustements)
- **Recettes : 155 401,64 €**
- **Ajustements : 18 887 €**
- Excédent reporté : 136 514,64 €

- Les montants du budget supplémentaire 2012 de la régie restauration sont les suivants :

INVESTISSEMENT :

- **Dépenses :** Besoin de financement de la section d'investissement : 5 796,05 €
- **Recettes : 503 762,48 €**
- Ajustements : 497 966,43 €
- Réserves : 5 796,05 €
-

FONCTIONNEMENT :

- **Dépenses : 854 236,43 €** (ajustements)
- **Recettes : 854 236,43 €**
- Ajustements : 21 300 €
- Excédent reporté : 832 936,43 €

- Les montants du budget supplémentaire 2012 d'Aéroscofia sont les suivants :

INVESTISSEMENT :

- **Dépenses : 19 399 904,16 €**
- Ajustements : 2 761 596 €
- **Recettes : 19 399 904,16 €**
- Ajustements : 18 620 226,29 €
- Excédent reporté : 779 677,87 €

**DELIBERATION ADOPTEE PAR 30 VOIX POUR :
28 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER**

**1 VOIX DE MONIQUE IZAGA
1 VOIX DE BRIGITTE CAMBOULIVES**

**5 ABSTENTIONS :
3 ABSTENTIONS DU GROUPE « CHANGEONS D'AVENIR »
CONDUIT PAR SACHA BRIAND
2 ABSTENTIONS DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD**

7. SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES 2012

SPORTS

- **BLAGNAC BOXING CLUB** **1 000,00 €**
Subvention exceptionnelle pour participation aux frais du Gala de boxe qui a eu lieu le 26 janvier 2012 à Blagnac.

- **ELAN GYMNIQUE DE BLAGNAC** **1 000,00 €**
Subvention exceptionnelle pour participation aux frais de transport lors des différentes compétitions nationales de jeunes athlètes.

- **BLAGNAC SPORTING CLUB ATHLETISME** **1 000,00 €**
Subvention exceptionnelle pour participation aux frais de déplacement d'un athlète lors des compétitions internationales.

- **TOULOUSE BLAGNAC HOCKEY CLUB** **9 000,00 €**
Subventions exceptionnelles pour le remboursement de la taxe spectacle versée par le club sur les trois dernières années à hauteur de 9 000 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

8. MODIFICATIONS STATUTAIRES RELATIVES A LA DENOMINATION ET AU SIEGE DE LA COMMUNAUTE URBAINE ET AU TRANSFERT D'UNE COMPETENCE FACULTATIVE SUPPLEMENTAIRE

Dénomination modifiée – « Toulouse Métropole » - et modification de l'adresse du siège.
Transfert de la compétence 'réalisation des opérations de diagnostic et de fouilles d'archéologie préventive » selon les modalités prévues par le Code du Patrimoine.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

9. ADOPTION D'UNE CONVENTION DE REMBOURSEMENT DE FRAIS AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Rappel : les services du Pôle 8 (Pôle Nord-Ouest) et du service Déchets et Moyens Techniques de la Communauté urbaine occupent des locaux communaux à usage de bureaux, garages, vestiaires et stockage et leurs véhicules (voitures de service, camions-bennes, balayeuses, etc...) dont la

plupart sont remisés au Centre Technique Municipal (C.T.M) s'approvisionnent en carburant auprès des bornes municipales installées sur le site du C.T.M.

Les frais avancés par la commune pour 2010 et 2011 au titre de la consommation de carburant et de fluides s'élèvent à **126 778,19 €** mais la ville a également fait l'avance des frais de mise à disposition de fontaines à eau pour un montant de **2 480,97 €** ainsi que des frais de ménage quotidien des locaux mis à disposition pour un montant de **33 800 €**.

Le montant total du remboursement dû par la Communauté Urbaine du Grand Toulouse s'élève donc à **163 059,16 €**.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

10. REMISE GRACIEUSE ET DECHARGE DE RESPONSABILITE

Il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis défavorable à la demande de décharge de responsabilité, ainsi qu'à la demande de remise gracieuse déposée par le régisseur d'avances et de recettes d'Odysseus-Spectacles auprès des services du Trésor à la suite du vol de numéraire survenu le 13 décembre 2011. La somme concernée s'élève à 1 108,50 €. En effet, les circonstances du vol ne sont pas constitutives de la force majeure.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

11. EXONERATION DE TAXE SUR LES SPECTACLES

L'article 1561 du Code Général des Impôts prévoit l'exonération de l'impôt jusqu'à concurrence de 3 040 € de recettes par manifestation ou réunion sportive organisées par des associations sportives régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 ou par des sociétés sportives visées à l'article L 122-1 du Code des Sports.

Au-delà de ce plafond, les articles 1561 et 1639 a bis du même code permettent aux conseils municipaux d'exonérer les manifestations sportives de cette taxe à condition d'en délibérer avant le 1^{er} octobre de l'année qui précède.

Il est donc proposé d'exonérer les manifestations sportives des associations sportives loi 1901 de cette taxe.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

12. ENGAGEMENT DE LA VILLE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET "AEROSCOPIA" - CETTE DELIBERATION ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION EN DATE DU 31 MARS 2011

Plan de financement (actualisé mars 2012):

Dépenses : 15 150 000 € HT
Recettes : 15 150 000 €

- Grand Toulouse	4 000 000 €
- Airbus	2 900 000 €
- Conseil Régional	1 870 000 €
- Conseil Général	1 870 000 €
- Aérothèque	100 000 €
- Ville de Blagnac	4 410 000 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

13. DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES RELATIFS A LA VIDEO-PROTECTION

Montant : 32 482,42 €

DELIBERATION ADOPTEE PAR 33 VOIX POUR :
28 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
3 VOIX DU GROUPE « CHANGEONS D'AVENIR »
CONDUIT PAR SACHA BRIAND

1 VOIX DE BRIGITTE CAMBOULIVES
1 VOIX DE MONIQUE IZAGA

2 ABSTENTIONS DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD

14. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE RAVALEMENT DE FACADES DES LOCAUX ASSOCIATIFS DITS DE NAUDIN ET DU GROUPE SCOLAIRE AEROGARE AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-GARONNE

Le montant de l'opération est estimé à 70 834,50 € HT soit 84 718,06 € TTC.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

15. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ECOLE MATERNELLE ET L'UNITE PETITE ENFANCE SUZANNE LACORE AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-GARONNE - CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE CELLE EN DATE DU 2 AVRIL 2012

Le montant prévisionnel des travaux est de 250 407,99 € HT soit 299 487,96 € TTC.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

16. COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Le Conseil municipal a pris acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (consultable en mairie) qui se résume ainsi :

SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

« La commune de Blagnac présente une situation financière satisfaisante. »

- Un dynamisme économique permettant l'accueil de nombreuses entreprises entraînant une forte hausse des bases fiscales (+51,4% en 6 ans).

Cette dynamique est à associer à un volontarisme fort en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties.

- Situation budgétaire atypique plaçant la ville dans des volumes financiers proches de villes telles que Albi, Montauban, Castres ou Tarbes dont la population est environ le double de celle de Blagnac.

- Un niveau d'épargne élevé et en progression. La capacité d'autofinancement est en 2009 de 671€ par habitant contre 42€ pour les communes de la même strate.



FIABILITE DES COMPTES

« La chambre a constaté que la fonction comptable et budgétaire de la collectivité, qui nécessite une collaboration entre le comptable et l'ordonnateur, était correctement assurée. »

- La ville maintient une relation étroite et un travail en partenariat avec le comptable public afin de préserver la qualité comptable existante.
- Le patrimoine comptable de la ville est en cours de fiabilisation avec un travail important effectué sur les exercices antérieurs en association avec le comptable, fiabilisation qui sera améliorée avec le nouvel outil de gestion financière et les procédures mises en place sur la ville.



GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

« La gestion des immeubles n'appelle pas de remarques particulières. »

- La ville améliore la connaissance de son patrimoine immobilier dans le cadre de l'opération de gestion technique du patrimoine visant à optimiser la programmation de l'entretien de ses bâtiments.
- La construction de la tribune de rugby a été une opération complexe dans laquelle la ville a pris les mesures conservatoires nécessaires afin de préserver ses intérêts. L'issue de cette opération est en suspens, dans l'attente du jugement des instances qui en ont été saisies.



GESTION D'ODYSSUD

« Le succès de la programmation d'Odysud attire (...) un public venant de Toulouse pour 28% et d'autres communes du département pour 48%. La commune de Blagnac supportant presque 90% des financements publics, la question peut donc se poser pour cet équipement, qui apporte un service culturel aux usagers de l'ensemble de l'agglomération et même au-delà, de sa gestion et (ou) de son financement par la CUGT. »

- La participation de la ville couvre environ 1/3 des charges de l'équipement, soit 16€ « au fauteuil ».
- Les recettes tarifaires sont optimisées du fait des tarifs appliqués, du taux de remplissage élevé et du nombre de spectacles.



AIDE AUX ASSOCIATIONS

« Le mécanisme de suivi de l'utilisation des aides fonctionne plutôt bien. Il appartiendra cependant à la ville de relever son niveau d'exigence quant à l'utilisation de certaines subventions pour actions spécifiques. »

- Le versement de subventions, de même que la mise à disposition de salle font l'objet de conventions systématiques dès que la réglementation le demande, voire même au-delà des préconisations réglementaires.
- La ville s'engage à compléter ces conventions afin de prendre en compte les remarques de la chambre.



CETTE QUESTION N'EST PAS SOUMISE A VOTE

17. EXTENSION DU PERIMETRE DE COMPETENCE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT DES PERSONNES AGEES (SITPA)

La commune de Sauveterre de Comminges a fait part de son souhait d'adhérer au SITPA.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Rapporteur : Madame CALVAIRAC

18. ACQUISITION PAR LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE CABLE TOULOUSAIN DE VIDEOCOMMUNICATION (CTV) DES ACTIONS DETENUES PAR LA CIC SUD-OUEST DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE TOULOUSE TELEVISION TLT

Le CIC Sud-ouest, actionnaire de la Société Toulouse Télévision – TLT - à hauteur de 2,833% du capital, souhaite céder (pour l'euro symbolique) la part qu'il détient dans le capital de TLT. La société d'économie mixte locale Câble Toulousain de Vidéocommunication (CTV) actionnaire de TLT à hauteur de 48,725 % du capital, propose d'acquérir la part de CIC Sud-Ouest qui porte ainsi à 51,558 % la part qu'elle détient dans le capital de TLT.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

AMENAGEMENT ET TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur BERGON

19. RELOCALISATION DES SITES TECHNIQUES DE LA VILLE DE BLAGNAC - ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION POUR LE CHOIX DES MAITRES D'OEUVRE - ELECTION DES MEMBRES DU JURY DE CONCOURS

Ont été élus membres du jury de concours (scrutin secret) :

TITULAIRES (liste de la majorité municipale)

Monsieur BERGON	Monsieur CARLES
Monsieur BIDOUILH	Monsieur INDELICATO

SUPPLEANTS (liste de la majorité municipale)

Monsieur AJAS	Monsieur RIGOUT
Madame COUDREAU	Monsieur TEJEDOR

TITULAIRE (liste de l'opposition)
Monsieur RASTOUL

SUPPLEANT (liste de l'opposition)
Monsieur LEONARD

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

20. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE - SDEHG : ECLAIRAGE PUBLIC DE LA NOUVELLE PLACE DU RELAIS SUITE AU PROJET DE REAMENAGEMENT

Montant des travaux : 79 632 €

Part restant à la charge de la commune estimée à : 35 920 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

21. ADOPTION DE L'AVENANT N°4 AU TRAITE DE CONCESSION DE CHAUFFAGE URBAIN RELATIF AU FINANCEMENT DES TRAVAUX D'OPTIMISATION DU RESEAU PAR SGR/DALKIA

Cet avenant n°4 - ci-annexé - a notamment pour objet de confirmer le coût définitif des travaux d'amélioration du réseau réalisés en 2010 et 2011 (augmentation de la température d'eau chaude du réseau primaire et optimisation des sous-stations) ainsi que les tarifs de base résultants prévus par l'avenant n°3 :

ainsi il convient d'arrêter les tarifs définitifs (R1 : 22,24 € HT : MWh et R2 : 43,00 € HT/ kW) ainsi que de prendre acte du coût définitif des travaux à la charge de SGR/DALKIA plafonné à 2 009 000 € (financés par crédit-bail) et de finaliser la convention tripartite précisant les conditions dans lesquelles la commune - ou le nouvel exploitant qu'elle viendra à désigner à l'issue du traité de concession en cours - pourra soit poursuivre l'exécution du contrat de crédit -bail, soit solder par anticipation ledit crédit-bail.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Rapporteur : Monsieur BIDOUILH

22. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES POUR L'ANNEE 2011

ACQUISITIONS :

- pour réalisation du parking de la rue Léonard de Vinci : propriété des Consorts LAMARIE acquise par voie de préemption au prix de 200 000 € indiqué dans la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) dans le cadre de la réalisation;
- pour loger le concierge du centre de loisirs de Pinot Barricou : maison du programme immobilier réalisé par le promoteur NEXITY (SCI DE LA RHUNE), située à proximité de l'équipement, acquise au prix de 250 000 € HT.

VENTES :

- vente à la SA PATRIMOINE LANGUEDOCIENNE moyennant le prix de 727 600 € TTC pour la réalisation de logements en locatifs PLUS et PLS, avec en sus une subvention FAU de 125 000 €.
- vente à la SA TOULOUSAIN D'HABITATIONS moyennant le prix de 918 970 € TTC, pour la réalisation de logements en accession, partie privée et partie en PSLA, avec en sus une subvention FAU de 48 430 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR LES 34 VOTANTS

**MAURICE BIDOUILH N'A PAS PARTICIPE AU VOTE EN SA QUALITE
D'ADMINISTRATEUR DE LA SOCIETE SA PATRIMOINE LANGUEDOCIENNE**

23. ACQUISITION DE PARCELLES A MONSIEUR LOZES

Parcelles cadastrées section AL n° 46 pour 1399 m² - n° 62 pour 4622 m² - n° 75 partie pour environ 9500 m² (à faire préciser par le géomètre) - n° 57 pour 2593 m² - section AN n° 74 pour 1556 m² - n° 83 pour 1403 m² et section AO n° 104 pour 794 m².

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de la politique communale en faveur de l'agriculture périurbaine moyennant le prix de 5 €/m².

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

24. DENOMINATION DE VOIES ET ESPACES PUBLICS

- Dénomination de la salle de réunion de l'espace d'exposition place des arts : proposition « salle Germaine CHAUMEL » (photographe contemporaine de Jean DIEUZAIDE)
- Dénomination du nouveau parking réalisé avenue Léonard de Vinci : proposition « parking LEONARD DE VINCI »
- Dénomination du nouveau parking réalisé chemin des Ramiers : proposition « parking PECETTE »

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

ENFANCE EDUCATION

Rapporteur : Madame COMBES

25. ACTUALISATION DES REGLEMENTS D'INSCRIPTION ET DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL COLLECTIF, REGULIER ET OCCASIONNEL (PETITE ENFANCE)

Documents consultables en mairie.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

26. CREATION D'UN CONSEIL DES USAGERS DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ENFANCE)

Cette instance sera composée de :

- 6 parents (2 représentants élus par ALSH)
- l'adjointe au Maire déléguée à l'Enfance et à l'Education
- les conseillères municipales déléguées rattachée à l'Enfance et à l'Education
- Les 3 directeurs d'ALSH
- La responsable du service Enfance Enseignement

Un scrutin sera organisé chaque année pour désigner les représentants des parents.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Rapporteur : Madame COUFFIGNALS

27. ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - CENTRE SOCIAL - ANIMATION COLLECTIVE FAMILLES - AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-GARONNE

Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation financière de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne à la Ville. Elle est conclue pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2014.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

28. MISE EN OEUVRE DE CLAUSES D'INSERTION SOCIALE DANS LES MARCHES DE LA VILLE DE BLAGNAC : ADOPTION D'UNE CONVENTION TYPE DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

La Communauté Urbaine du Grand Toulouse et la Ville de Blagnac ont développé pour leurs marchés un dispositif de gestion des clauses d'insertion susceptible d'assister les maîtres d'ouvrage et les entreprises.

Ce dispositif est assuré par la Cellule Clauses d'Insertion de la Communauté Urbaine et la Maison de l'Emploi et de l'Insertion de Blagnac dans le cadre de leur mission de service public administratif pour l'emploi et l'insertion.

La convention a pour objet de fixer les règles de leur collaboration.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Rapporteur : Monsieur BOUREAU

29. ADHESION AU CLUB DECIBEL VILLES

Le club « Décibels Villes » accompagne les communes dans leurs actions d'amélioration de l'environnement sonore.

La cotisation annuelle est fixée à 0,01 € par habitant (avec un minimum de 150 € et un maximum de 2 000 €) soit pour la ville de Blagnac : 221,60 € (22 160 habitants)

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

30. ADOPTION DE L'AVENANT 2 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC LA SOCIETE AEROPORT TOULOUSE-BLAGNAC : INSONORISATION DES LOGEMENTS CONCERNÉS PAR LE PLAN DE GÊNE SONORE DE L'AÉROPORT TOULOUSE-BLAGNAC - CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION EN DATE DU 26 JANVIER 2012

Le fonds alimenté par les collectivités territoriales étant excédentaire et certaines d'entre elles (Conseil Général de la Haute-Garonne et Conseil Régional Midi-Pyrénées) ayant décidé de ne plus l'abonder, il est mis un terme à la convention pluriannuelle (du 10 décembre 2007) de soutien financier au dispositif d'aide aux riverains de l'aéroport de Toulouse-Blagnac.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

TRANSPORT ET CIRCULATION

Rapporteur : Monsieur GABARRE

31. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE V'LOC (PRÊT DE VELOS GRATUIT)

Dans le cadre de ses actions « Agenda 21 », la Ville a décidé de développer les modes de déplacement doux. Ainsi, un service municipal de prêt gratuit de vélos - le service V'LOC - est mis à disposition des Blagnacais avec pour objectif de les inciter à découvrir et adopter ce mode de déplacement et à acquérir par la suite leur propre vélo. Le règlement intérieur de ce service a donc été adopté.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

ODYSSUD SPECTACLES

Rapporteur : Madame LABORDE

32. ACCEPTATION DE LA SUBVENTION DU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-GARONNE POUR LA PROGRAMMATION 2011/2012 D'ODYSSUD SPECTACLES

Montant : 130 000 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

JEUNESSE ET ANIMATIONS

Rapporteur : Madame BUISSON

33. CREATION D'UN DISPOSITIF D'AIDE A L'AUTONOMIE ET A LA RESPONSABILISATION DES JEUNES "LA BOURSE AUX PROJETS JEUNES" ET DETERMINATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION

- Dix bourses d'un montant unitaire de 1000 € maximum seront attribuées chaque année à des jeunes blagnacais âgés de 16 à 25 ans présentant des projets d'intérêt général et dont la thématique sera culturelle, de loisirs, sportive, humanitaire, citoyenne, solidaire ou environnementale
- Les bénéficiaires de cette bourse s'engagent à restituer leur expérience auprès des Blagnacais ou à apporter leur soutien à des postulants à « la Bourse aux Projets Jeunes ».

Une commission d'attribution a été créée. Elle est composée de 8 membres :

- 4 élus du Conseil municipal : Madame BUISSON, Monsieur DUBOS, Madame NENADITCH, Madame POINSOT,
- 2 techniciens de la ville (service jeunesse)
- 2 représentants de la jeunesse blagnacaise (anciens élus Conseil Municipal de Jeunes).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur LOUMAGNE

34. CREATION D'EMPLOIS DE SAISONNIERS D'ETE

Filière	Catégorie B	Catégorie C
Administrative - <i>adjoint administratif de 2^{ème} classe</i>		61
Technique - <i>adjoint technique de 2^{ème} classe</i>		138
Sportive		

- éducateur des APS de 2 ^{ème} classe Animation - adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe et adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	5	90
---	---	----

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

35. CREATIONS D'EMPLOIS

Filière administrative :

- Cadre d'emplois des rédacteurs 5

Filière technique :

- Cadre d'emplois des techniciens 1
- Cadre d'emplois des agents de maîtrise 15
- Cadre d'emplois des adjoints techniques 1

Filière animation :

- Cadre d'emplois des animateurs 1

Filière culturelle :

- Cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques 2

Filière sociale :

- Cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants 1
- Cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles 2
- Cadre d'emplois des agents sociaux 2

Filière police municipale :

- Cadre d'emplois des agents de police municipale 2

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

36. DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION POUR L'AVANCEMENT A L'ECHELON SPECIAL DE L'ECHELLE 6 DE LA CATEGORIE C

Il appartient à l'Assemblée délibérante de fixer un taux de promotion pour l'avancement à cet échelon spécial, après avis du Comité technique paritaire. Il est proposé de fixer ce taux à 100% afin de garantir aux fonctionnaires concernés un déroulement de carrière identique à celui des fonctionnaires de la filière technique.

Par ailleurs, il est proposé d'appliquer à ces avancements à l'échelon spécial de l'échelle 6 les mêmes modalités liées au niveau de contribution attribué individuellement à l'issue de l'entretien annuel d'évaluation que celles définies pour les avancements d'échelons.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

37. INFORMATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE RELATIVE AUX MISES A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE DIVERS ORGANISMES

GRADE	STRUCTURE D'ACCUEIL	ANCIENNE DUREE HEBDOMADAIRE	NOUVELLE DUREE HEBDOMADAIRE
<u>SPORTS</u>			
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	BSC Rugby	12h30	17h30
Adj. d'anim. 2 ^{ème} classe	Blagnac Football Club	35h	35h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	Blagnac Football Club	22h	22h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	Blagnac Football Club	15h	15h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	Blagnac Football Club	12h	12h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	Blagnac Tennis Club	35h	35h
Adj. Tech. 2 ^{ème} classe	Blagnac Tennis Club	17h30	17h30
Adj. adm. 2 ^{ème} classe	Blagnac Tennis Club	35h	35h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	BSC Natation	26h*	26h*
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	BSC Athlétisme	28h	33h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	BSC Athlétisme	0h	6h30
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	BSC Patinage à roulettes	35h	35h
EAPS ppal 2 ^{ème} classe	Blagnac Boxing Club	35h	35h
EAPS ppal 2 ^{ème} classe	Blagnac Basket Club	35h	35h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	Blagnac Basket Club	7h	27h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	Blagnac Basket Club	0h	5h
Adj. tech. 2 ^{ème} classe	Guidon Sprinter	35h	35h
Agent de maîtrise ppal	Blagnac Hockey Club	35h	35h
<u>VIE LOCALE ET MANIFESTATIONS</u>			
Agent de maîtrise	Blagnac Boxing Club	3h	3h
<u>RESSOURCES HUMAINES</u>			
Adj. adm. Ppal 1 ^{ère} classe	Comité d'œuvres Sociales	3h30	0h

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

38. MODIFICATION DE LA REMUNERATION DE L'EMPLOI DE DIRECTEUR D'ODYSSUD-SPECTACLES

Il est proposé de revaloriser la rémunération de cet emploi et de la calculer par référence au groupe B Bis, chevron 3 de la rémunération hors échelle.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

STUDIO POLYGONE :

Madame POINSOT a souhaité avoir des précisions sur le Studio Polygone, sis dans le bâtiment d'Odysud, concernant le repreneur de cette structure, concernant les loyers dus par la société qui l'occupait précédemment, concernant les travaux d'agrandissement de la résidence hôtelière Polygone située dans le parc du Ritouret et la décision définitive de la municipalité quant à ce projet.

MONSIEUR LE MAIRE a rappelé que cette résidence hôtelière était exclusivement dédiée à l'activité du Studio Polygone et que la crise économique en avait retardé la réalisation par le nouvel occupant du studio.

Monsieur BIDOUILH a également rappelé que la société qui occupait précédemment le studio (« Polygone Musique ») était en faillite mais que la société (« New Polygone ») du repreneur actuel ne connaissait pas les mêmes vicissitudes.

Monsieur BIDOUILH a précisé que le projet d'agrandissement de la résidence dédiée aux artistes était toujours en cours mais qu'aucun document n'avait encore été signé.

Monsieur CARLES a rappelé que la Ville avait demandé au comptable public de mettre en œuvre la procédure de recouvrement des loyers dus par « Polygone Musique ».

ARTICLE DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC » DANS FORUM, LE JOURNAL MUNICIPAL

Monsieur BIDOUILH a fortement regretté que le groupe « Mieux Vivre à Blagnac » ait écrit dans FORUM que les permis de construire étaient accordés facilement à Blagnac tout en s'interrogeant sur leur conformité par rapport au PLU (Plan Local d'Urbanisme) et a souligné le fait que cet article jette de façon inadmissible le discrédit sur les fonctionnaires qui instruisent ces dossiers.

Monsieur BIDOUILH a, en outre, rappelé que les permis de construire n'étaient pas instruits par les seuls services de Blagnac mais aussi par d'autres institutions et que le délai de recours était de deux mois tant pour les administrés que pour la Préfecture à qui ils sont automatiquement transmis.

Monsieur LEONARD a affirmé que l'intention de son groupe n'était absolument pas de porter atteinte à la probité des fonctionnaires de la Ville.

AUCUNE AUTRE QUESTION N'AYANT ETE ABORDEE, MONSIEUR LE MAIRE A LEVE LA SEANCE A 20H40.

**LE TEXTE COMPLET DES DELIBERATIONS PEUT ETRE CONSULTE EN MAIRIE.
LE PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE SERA CONSULTABLE A L'HOTEL DE VILLE DES SA RETRANSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES DELIBERATIONS.**